



Contribution n°9

La culture est une compétence partagée entre plusieurs collectivités ; en même temps, les manifestations peuvent nécessiter des financements de sources diverses, au-delà des compétences légales.

Le territoire est riche en structures relevant du champ culturel : Conservatoire, Ecole d'Art, Scène Nationale, Musées, Théâtre, associations....

Les manifestations les plus visibles dépassent le cadre du Territoire . Certaines structures, s'adressent à un public au-delà de l'Agglomération Calaisienne. Pour mémoire, la Scène Nationale, le « Channel », au travers de ses manifestations : Bartabas, la Machine..., le Conservatoire : Festival des violons, Gérard Philippe au travers de ses concerts.

Les propositions culturelles événementielles impactent l'attractivité du territoire, en terme économique de par leur impact possible sur l'hôtellerie

Projet de Territoire Volet Culture

et la restauration mais aussi de par l'image de marque positive qu'elles véhiculent. Elles jouent aussi sur le cadre de vie et participent du bien vivre ensemble lorsque des structures distinctes se rejoignent dans des actions communes au service de la population du territoire comme dans le cadre du « jardin des arts », au profit des écoles de l'agglomération, qui regroupe l'école d'Art, la Cité de la Dentelle, le Channel, Gérard Philippe, le conservatoire....

Points de vigilance
L'impact de la culture sur l'attractivité du territoire et le renforcement du lien social doivent être littéralement présents dans les orientations stratégiques

Réflexion

- Est-il possible dans le cadre d'un partage des compétences d'avoir un regard partagé des structures acteurs du champ culture ?
- Est-il possible, souhaitable d'avoir une compétence unique de la culture sur le territoire.
- A quelle échelle ?
- Celle de l'Agglomération?

Les nombreux points abordés durant la réunion



renforcent ce questionnement : comment bien mutualiser, échanger, communiquer, interagir dans ce cadre éclaté ?

Comment valoriser toutes les activités culturelles aussi bien « institutionnelles » qu'associatives ?

Si la volonté politique ne se dirige pas vers la compé-

Créer une rencontre entre les lieux les activités et les populations

Le volonté politique a permis l'émergence de nouveaux lieux. Un des enjeux est de les faire vivre, de manière partagée au-delà de leur activité centrale.

Ainsi, la nouvelle école d'art possède de grands espaces, dont il faut penser et programmer la dynamique (performances, sculptures, artistes calaisiens, expositions permanentes et temporaires....).

Une réflexion est en cours pour développer une activité de services aux côtés de l'activité commerciale dans « Calais Cœur de ville ».

La population étudiante, dont l'origine suite au développement d'écoles d'ingénieur, de licences dépasse le Calaisis a des pratiques culturelles qui pourraient être valorisées.

Cette population pourrait aussi s'intégrer dans les activités culturelles du territoire. Or, elle est « concentrée » au Beau-Marais. Ne peut-on imaginer des lieux identifiés pour un espace universitaire culturel au Centre ville (Ecole d'art, Musée, Calais Cœur de ville , Crédit Lyonnais....)?

Le lien avec les structures s'occupant des populations jeunes est-il suffisant ? Une structure comme la Mission Locale est-elle suffisamment associée aux projets du territoire ?

La danse qui est une des composantes du Conservatoire est peu visible. Ses déclinaisons nombreuses du « classique » au « Hip Hop » ne pourraient elles pas en faire un instrument supplémentaire de lien entre les



tence unique, quelle organisation territoriale inventer pour assurer la cohérence d'un projet culturel global sur le territoire ?

Les membres du Conseil de Développement estiment qu'il y a, sinon un manque de communication, à tout le moins un manque de coordination et de concentration de l'information pour assurer l'information du public, mais aussi des acteurs eux-mêmes. Il faut tendre vers la mutualisation.

Le respect des individualités et des codes de chaque structure n'est pas contradictoire avec certains niveaux de mutualisation. Il manque par exemple un recueil unique des manifestations d'autant que certaines structures n'ont pas accès à des moyens lourds de communication.

Les moyens matériels peuvent aussi être rationalisés, ce qui se fait déjà dans le cadre de « coups de main » spontanés, ce qui est nécessaire aussi si l'on souhaite pouvoir dégager des opportunités de locaux pour les associations.

Points de vigilance

La nécessité d'un regroupement des compétences ou à défaut d'une mutualisation d'objectifs , de moyens, bref d'une politique culturelle cohérente du territoire doit être inscrite dans les orientations stratégiques dans le respect des missions et particularités de chaque structure.

activités et les populations ?

Le projet de territoire ne doit-il pas intégrer une dimension d'ouverture à l'externe : viser des liens, des coopérations avec les territoires voisins ?

Points de vigilance

Intégrer dans le projet de territoire la prise en compte de la population étudiante.

Associer les structures d'accompagnement des populations

Développer la place de la danse.

Penser au delà du territoire.



Des moyens ?

Une action concertée, une mise en commun de ressources matérielles ont vocation à rationaliser et diminuer certains coûts.

Reste que l'action culturelle à un prix et qu'au côté de l'investissement des collectivités qui permet de proposer des activités à des coûts très abordables, il faut investir pour développer et disséminer.

Le territoire, c'est cinq communes qui sont légitimes à souhaiter un accès facilité à la culture pour leurs ressortissants : les lieux décentralisés doivent être développés, réhabilités le cas échéant notamment dans le

cas de l'école d'art. A défaut de lieux fixes, ce sont les activités qui pourraient être délocalisées : exposition nomade, artistes en résidence....

Le domaine artistique n'est pas exclusif du développement des techniques. Le territoire peut-il se développer sur le plan culturel en dehors d'un effort d'équipement : accès au haut débit, matériel interactif?

Ce qui serait une forme de réponse au point précédent. Pourquoi pas une visite virtuelle d'une exposition du Musée, accessible depuis la nouvelle médiathèque de Coulogne ? La retransmission d'un cours sur l'histoire de l'Art ?

Points de vigilance

Programmer la décentralisation de l'activité

Introduire des aspects financiers dans les axes de développement.

Au delà de la réflexion sur le projet de Territoire.

Il y a sous utilisation du patrimoine et de la culture historique : le fort Nieulay, le patrimoine maritime : bateau « La Lorette ».

A ce titre il serait intéressant que les conventions entre les collectivités et les associations aient un article sur l'implication des dites associations dans le projet d'agglomération.

Les lieux et équipements sont sous-exploités : proposer un « ré-enchantement » des lieux et des espaces. Travailler sur un maillage.

Référence au « cheminement » dans la ville : la culture



est un vecteur pour réinventer la ville, les voies de circulation, elle permet d'interpeller sur la ville, le tourisme. .

Réintégrer la dentelle dans le projet (créateurs, formation....)

Il faut faire savoir : la communication s'arrête en général, sauf pour les événements exceptionnels, aux portes du Calaisis.

Il faut réintégrer dans le projet la recherche d'une dynamique culturelle au travers de Calais Cœur de ville et intégrer l'Espace des Congrès dans le projet.

Promouvoir la notion de beauté : Calais est une ville minière, habiller les murs, les surfaces par les végétaux.

Développer des Actions leviers : développer le principe des « Master class » qui peuvent concerner tous les champs d'expression en développant autour d'elles une synergie des acteurs.

Points de vigilance :

Travailler sur le maillage des lieux et des équipements

Travailler sur le patrimoine du Calaisis.

Contractualiser la participation des Associations sur certaines thématiques.



Pour tout contact

Conseil de Développement
de l'Agglomération du Calaisis
76, boulevard Gambetta - 62100 CALAIS
Tél : 03.21.19.55.60 - Fax : 03.21.19.55.09
conseildededeveloppement@agglo-calaisis.fr



- Contribution n°1 : Cahier d'acteur Port 2015
- Contribution n°2 : Diagnostic du Schéma de Cohérence Territorial du Pays du Calaisis
- Contribution n°3 : Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de Cohérence Territorial du Pays du Calaisis
- Contribution n°4 : Projet d'Excellence Territorial
- Contribution n°5 : Plan Local de l'Habitat
- Contribution n°6 : Santé et Développement économique
- Contribution n°7 : « Port 2015 » Enquête publique
- Contribution n°8 : Courrier adressé à la Competition and Markets Authority - LONDRE